



Erreur dans le changement de prenom

Par **dio**, le **23/06/2010** à **15:09**

Bonjour,

Lorsque j'ai eu la majorite en 1996, j'ai fait proceder au changement de mon prenom par un autre. Celui que je portais devenait donc mon second prenom. Cela m'a ete accorde par le tribunal.

Cependant, il y a un trait d'union entre les deux prenoms. Je n'y avais pas accorde d'importance a l'epoque pensant a une erreur a la mairie. Il s'avere finalement que j'ai un prenom compose au lieu de deux prenoms bien distincts.

J'ai lance une procedure dernièrement pour rectification en pensant a une erreur du greffier. Je viens de voir ma demande deboutee pour motif que la demande d'origine faite par mon avocate comportait bien un trait d'union.

J'ai 15 jours pour faire appel mais ils me diront qu'il n'y a pas eu d'erreurs je pense.

Relancer une nouvelle procedure aupres d'un avocat est-il obligatoire ? Si oui, les justificatifs sont-ils les memes a fournir que lors de la demande d'un changement de prenom ? demander a des proches des attestations est-il vraiment necessaire ? Combien couterait la procedure ?

De plus, j'habite a l'etranger depuis plusieurs annees mais ma famille est toujours dans ma ville d'origine et a procuration en mon nom.

C'est tellement stupide un trait d'union mais ca peut gacher la vie.

Je vous remercie par avance.

Cordialement